

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/05/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Économie - Coopération Leader avec deux GAL Bulgares (le GAL PERUSHTITSA - RODOPI et le GAL LIASKOVETS - STRAZHITSA) autour du projet " Dionysos : la route des vins en Méditerranée et en mer Noire "

Le 19/02/2021, le Comité Syndical s'est prononcé en faveur de la mise en œuvre du projet de coopération avec la Bulgarie.

Une demande d'aide financière a été déposée auprès du Conseil Départemental de l'Hérault qui ne pourra apporter son soutien à cette opération.

Notre syndicat, en qualité de structure publique, peut lever des fonds FEADER LEADER par le biais de l'autofinancement.

Par ailleurs, le GAL LIASKOVETS – STRAZHITSA nous a également fait part d'une modification financière sur l'action qu'il va réaliser.

Par conséquent, il convient, conformément à l'accord de coopération signé, d'émettre un avenant pour modifier le plan de financement global du projet (voir document annexé).

Le budget pour l'action menée par notre GAL est de 18 795,60 € pour lequel les financements se répartissent comme suit :

– Autofinancement levant les fonds européens	3 759,12 €
– Union Européenne – crédits FEADER LEADER	15 036,48 €

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur les modifications financières présentées et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité approuve les modifications financières présentées et, l'autorise à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 21 mai 2021.

Le Président
Jean ARCAS

